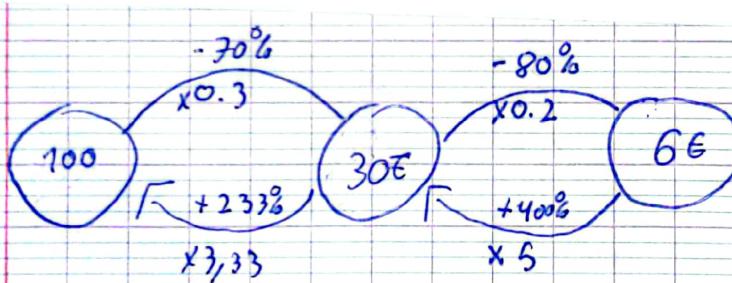


90 [Chercher.]

Lorsqu'il va chez son cardiologue, M. Charrier paye sa consultation. 70 % de ce montant lui est remboursé par la Sécurité sociale. Sur le montant restant à sa charge après remboursement de la Sécurité sociale, sa mutuelle lui rembourse 80%. Il lui reste finalement 6 € à sa charge.

1. Quel pourcentage du prix de la consultation sa mutuelle lui rembourse-t-elle ?
2. Quel pourcentage du prix de la consultation a-t-il finalement payé ?
3. Quel était le montant de sa consultation au départ ?



$$CM' = \frac{1}{CM} = \frac{1}{0.2} = 5$$

$$t' = CM' - 1 = 5 - 1 = 4 = 400\%$$

$$\frac{1}{0.3} \approx 3,33$$

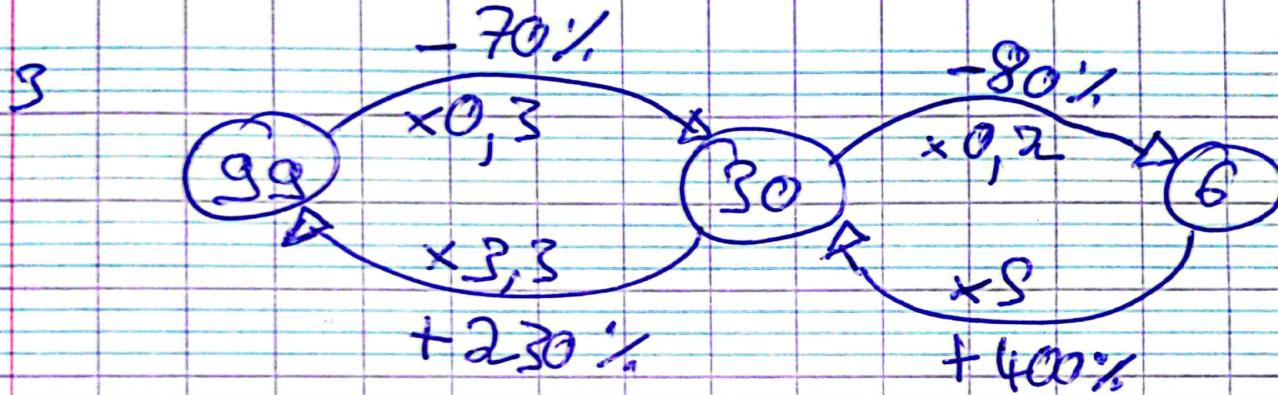
$$3,33 - 1 = 2,33$$

$$1) 100 \times 0.7 = 70 \quad 70 \times 0.8 = 56 \quad \text{elle paie } 56\%$$

Propriété de proportion : $0,7 \times 0,8 = 0,56$

$$2) 0.3 \times 0.2 = 0.06 \quad \text{soit } 6\% \text{ donc il paie } 6\% \text{ du prix}$$

$$3) 6 \times 5 = 30 \quad 30 \times 3,33 \approx 100 \quad \text{le prix de la consultation total était de } 100\text{€}$$



La prise de la consultation coute
est
 99 €.